



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 6 juin 2022 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Monsieur le conseiller Louis Martin, président
 Madame la conseillère Véronique Dallaire, vice-présidente

Monsieur le maire Bruno Marchand

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Marie-Josée Asselin	Claude Lavoie
Marie-Pierre Boucher	Stevens Mélançon
Patricia Boudreault-Bruyère	Éric Ralph Mercier
Anne Corriveau	Maude Mercier Larouche
Mélissa Coulombe-Leduc	Isabelle Roy
Alicia Despins	Jackie Smith
Bianca Dussault	Catherine Vallières-Roland
Jean-François Gosselin	Claude Villeneuve
Pierre-Luc Lachance	David Weiser

Sont également présents: Monsieur Luc Monty, directeur général
 Me Julien Lefrançois, assistant-greffier
 Me Myriam Pellerin, assistante-greffière substitut

Est absent: Monsieur le conseiller Steeve Verret

Ouverture de la séance

À 17 h 02, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Monsieur le président Louis Martin accueille 10 élèves de trois écoles primaires de la Ville de Québec, inscrites au programme *Conseil municipal des enfants de Québec*, édition 2022. À tour de rôle, les participants présentent les projets soumis sous le thème *Le développement durable*. Madame Priscilla Lafond, conseillère en consultation publique, remercie les enfants et les enseignants pour leur engagement dans le conseil municipal des enfants et elle dépose le *Rapport d'activités 2022*.

CV-2022-0496 **Adoption de l'ordre du jour**

Monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance fait une proposition d'amendement afin que, pour le point « Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'utilisation de l'eau potable*, R.A.V.Q. 1401, tel que modifié », un nouveau sommaire décisionnel AJ2022-016 et une version à nouveau modifiée de ce règlement soient considérés.

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,

appuyée par madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0497 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 16 mai 2022**

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,

appuyée par madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 16 mai 2022, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de monsieur le maire Bruno Marchand sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 18 mai 2022 et dépôt du procès-verbal

Monsieur le maire Bruno Marchand fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 18 mai 2022 et dépose le procès-verbal.

Communications écrites au conseil

- Dépôt du *Rapport du vérificateur général de la Ville de Québec* pour l'année 2021 – Juin 2022;
- Dépôt d'une lettre de monsieur le conseiller Claude Lavoie, datée du 17 mai 2022, indiquant qu'il se joindra à la formation politique *Québec Forte et Fièrre*;
- Dépôt d'une lettre de madame Nathalie Roy, ministre de la Culture et des Communications, datée du 20 mai 2022, relative à un avis de classement d'un bien patrimonial et une liste des éléments caractéristiques de l'église du Très-Saint-Sacrement;
- Dépôt d'une lettre de madame Anne-Sophie Blanchet du ministère de la Culture et des Communications, datée du 31 mai 2022, relative à un avis de classement d'un bien patrimonial et une liste des éléments caractéristiques de la maison Auclair–L'Heureux et de son site patrimonial;
- Dépôt d'une mise à jour de la déclaration d'intérêts pécuniaires de monsieur le conseiller Louis Martin;
- Dépôt du *Rapport de la consultation publique* portant sur le *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à la limite maximale d'urbanisation et aux aires de grandes affectations situées à l'extérieur du nouveau périmètre d'urbanisation défini au Schéma d'aménagement et de développement révisé*, R.V.Q. 3070;
- Dépôt du *Rapport de la consultation publique* portant sur le *Règlement modifiant le Règlement sur la réalisation d'un projet relatif à un établissement d'éducation et de formation sur le lot numéro 6 337 537 du cadastre du Québec*, R.V.Q. 3085;
- Dépôt du *Rapport d'activités 2022* du *Conseil municipal des enfants de Québec*;
- Dépôt, par madame la conseillère Alicia Despins, d'une pétition de 33 signatures, relative à la réfection de la rue de Brouage;
- Dépôt, par madame la conseillère Marie-Josée Asselin, d'une réponse à une question posée lors de la séance du conseil de la ville tenue le 16 mai 2022, relative au *Cabinet d'aisance ou urinoir muni d'un système de chasse d'eau à fonctionnement périodique* du *Règlement de l'agglomération sur l'utilisation de l'eau potable*, R.A.V.Q. 1401;
- Dépôt, par madame la conseillère Marie-Josée Asselin, d'une réponse à une question posée par madame la conseillère Jackie Smith, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 16 mai 2022, relative à l'*Utilisation de l'eau potable prévue au Règlement de l'agglomération sur l'utilisation de l'eau potable*, R.A.V.Q. 1401;
- Dépôt, par madame la conseillère Marie-Josée Asselin, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 16 mai 2022, relative à l'*Adjudication de contrats pour le fauchage et le nettoyage des bassins de rétention – Saisons 2022 à 2025 (Appel d'offres public 76726)*;
- Dépôt, par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, d'une réponse à une question posée par madame la conseillère Anne Corriveau, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 16 mai 2022, relative au *Virement budgétaire de 2 419 000 \$ du budget de fonctionnement du Service des*

loisirs, des sports et de la vie communautaire vers les arrondissements, pour financer les activités relatives au Programme Vacances–Été 2022;

- Dépôt, par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, d'une réponse à une question posée par madame la conseillère Alicia Despins, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 16 mai 2022, relative à *l'Entente entre la Ville de Québec et l'Université Laval, relative à des services professionnels – Estimation de la distribution géographique des risques associés à la survenue de vagues de chaleur dans l'agglomération de Québec (Dossier 77319);*
- Dépôt, par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 16 mai 2022, relative à *l'Adjudication d'un contrat pour le programme de construction de nouveaux trottoirs 2022 (PAM210363) (Appel d'offres public 77145);*
- Dépôt, par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, d'une réponse à une question posée par mesdames les conseillères Véronique Dallaire et Alicia Despins, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 16 mai 2022, relative à *l'Entente entre la Ville de Québec et le Patro de Charlesbourg inc., relative à la fourniture de services pour l'entretien sanitaire d'un bâtiment municipal (Centre François–Borgia) sur le territoire de l'arrondissement de Charlesbourg, pour la période du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 – Arrondissement de Charlesbourg, et à l'Entente entre la Ville de Québec et les Loisirs du Jardin inc., relative à la fourniture de services pour l'entretien sanitaire de bâtiments municipaux sur le territoire de l'arrondissement de Charlesbourg, pour la période du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022 – Arrondissement de Charlesbourg (Dossier 76331).*

Matière nécessitant une consultation publique

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Monsieur le président Louis Martin quitte temporairement son siège pour exercer son droit de parole et madame la vice-présidente Véronique Dallaire le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 18 h 18.

Monsieur le président Louis Martin reprend son siège. Il est 18 h 43.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions à l'intention des citoyens présents ainsi que pour les questions reçues par courriel est tenue pour une durée de 35 minutes.

Dépôt, par madame Monique Belleau, d'une série de correspondances relatives aux maisons de chambres.

Monsieur le président Louis Martin quitte temporairement son siège pour exercer son droit de parole et madame la vice-présidente Véronique Dallaire le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 19 h 27.

Sur proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, les membres du conseil consentent à l'unanimité de prolonger la première période de questions des citoyens afin d'épuiser la liste des personnes ayant inscrit leur nom au registre.

Avis de proposition

Nouvel avis de proposition

Monsieur le conseiller Louis Martin dépose un avis de proposition demandant que la toiture du centre d'exploitation et d'entretien du tramway soit valorisée par une utilisation écologique, comme par exemple une toiture végétalisée, des panneaux solaires, des serres ou encore un système de récupération de l'eau de pluie.

Conformément à l'article 71 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, le texte de l'avis de proposition est référé au comité exécutif pour avis et rapport à la prochaine séance ordinaire du conseil de la ville.

Monsieur le président Louis Martin reprend son siège. Il est 19 h 36.

Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Proposition sans préavis

CV-2022-0498 Hommage à monsieur Michel Lamarche et sincères condoléances à sa famille et à ses proches

Attendu que, dans la nuit du mardi 31 mai au mercredi 1^{er} juin 2022, monsieur Michel Lamarche, ex-journaliste et animateur, s'est éteint à l'âge de 70 ans;

Attendu que monsieur Michel Lamarche a, entre autres, animé les émissions *Québec Express* et *Lamarche le matin* à la radio de *Radio-Canada*;

Attendu que cet animateur, ayant toujours été connu pour sa gentillesse, sa générosité, sa curiosité, sa polyvalence et sa sensibilité, aura fait partie du quotidien des gens de Québec pendant plus de 20 ans;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,

appuyée par monsieur le conseiller Claude Villeneuve,

il est résolu que les membres du conseil de la ville saluent la carrière de monsieur Michel Lamarche et offrent leurs plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0499 **Hommage au courage de mesdames et messieurs Andréanne Careau, Josélito Corneli, Keven Lemay, Jean-Benoît Falardeau, Mathieu Cloutier, Benjamin Bréard, Laurence Rousseau, Guillaume Ouellet, Chloé Déry-Drolet, Abdulhadi Al Ezzi, Bradley Purcell et Marie-France Rioux, lors des événements tragiques du 31 octobre 2020**

Attendu que, le lundi 16 mai 2022, se déroulait à l'École nationale de police du Québec à Nicolet, la *Journée de reconnaissance policière*;

Attendu que, lors de cette journée, huit hommes et quatre femmes, citoyens de Québec, se sont vu remettre une *Citation d'honneur* des mains de madame Geneviève Guilbault, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique, pour souligner le courage dont ils ont fait preuve lors des événements tragiques survenus dans le Vieux-Québec le soir de l'Halloween 2020;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,

appuyée par madame la conseillère Isabelle Roy,

il est résolu que les membres du conseil de la ville expriment leur reconnaissance et rendent hommage au courage de mesdames et messieurs Andréanne Careau, Josélito Corneli, Keven Lemay, Jean-Benoît Falardeau, Mathieu Cloutier, Benjamin Bréard, Laurence Rousseau, Guillaume Ouellet, Chloé Déry-Drolet, Abdulhadi Al Ezzi, Bradley Purcell et Marie-France Rioux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0500 **Félicitations à monsieur Édouard-Julien Blanchet d'Espaces d'initiatives et à mesdames Andrea Gomez et Rachelle Séguin d'Omy Laboratoires, qui ont été sélectionnés pour faire partie de la liste des 25 leaders d'impact, lors de la campagne 1001 raisons de Evol qui se déroule du 5 mai au 4 juillet 2022**

Attendu qu'en septembre 2021, l'organisation *Femmessor*, qui accompagnait jusque-là les entreprises à propriété féminine, élargissait son mandat pour

devenir *Evol*, avec l'ambition de transformer l'économie en la rendant plus inclusive, plus équitable et plus durable;

Attendu que le 5 mai 2022, *Evol*, en collaboration avec *La Presse*, lançait la campagne *1001 raisons* qui se déroule du 5 mai au 4 juillet 2022, mettant en vedette 25 leaders d'impact de tous les horizons qui génèrent des retombées positives sur la société;

Attendu que la cohorte de leaders choisis représente la pluralité des visages qui composent notre société et qui sont souvent sous-représentés dans l'écosystème entrepreneurial;

Attendu que, parmi les quelque 200 candidatures reçues, les gens d'affaires de Québec, monsieur Édouard-Julien Blanchet d'*Espaces d'initiatives*, ainsi que mesdames Andrea Gomez et Rachelle Séguin d'*Omy Laboratoires*, ont été sélectionnés pour faire partie de cette liste sélecte;

Attendu que cette campagne a pour objectif de mobiliser le plus grand nombre d'entrepreneurs possible à passer de la parole aux actes, en prenant un engagement concret et réel en faveur des objectifs de développement durable de l'ONU, en signant la déclaration des agents de changement;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent monsieur Édouard-Julien Blanchet d'*Espaces d'initiatives*, et mesdames Andrea Gomez et Rachelle Séguin d'*Omy Laboratoires*, qui participent à l'effervescence entrepreneuriale et au rayonnement de la ville de Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0501 **Félicitations au Service de protection contre l'incendie de Québec (SPCIQ) pour le Prix Triangle Jaune Roger-Gilbert obtenu lors du séminaire de l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec, les 19 et 20 mai 2022**

Attendu que le séminaire de l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec se tenait les 19 et 20 mai 2022, à Laval;

Attendu que les Prix Triangles y ont été décernés afin de souligner l'engagement exceptionnel et la précieuse contribution d'individus et d'organismes de toutes les régions du Québec à la cause de la prévention des incendies;

Attendu que l'équipe du Service de protection contre l'incendie de Québec (SPCIQ) s'y est illustrée en remportant le prestigieux Prix Triangle Jaune Roger-Gilbert, pour son activité de sensibilisation « La virée des pompiers » qui se déroule auprès des jeunes de 6 à 8 ans dans les camps de jour durant l'été;

Attendu que cette distinction souligne le travail d'éducation auprès du public en matière de prévention des incendies, la qualité des activités de prévention tenues et leur impact, leur rayonnement et les résultats obtenus par le biais de stratégies visant à sensibiliser le public aux dangers d'incendie;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,

appuyée par madame la conseillère Marie–Josée Asselin,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent le *Service de protection contre l'incendie de Québec* (SPCIQ) pour le *Prix Triangle Jaune Roger–Gilbert*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0502 Félicitations à madame Dominique Fortier, auteure québécoise, en lice pour le *Prix Littéraire de la Fondation Prince Pierre de Monaco*, qui sera remis à Monaco en octobre 2022

Attendu que le 13 mai 2022, nous apprenions avec fierté que l'auteure québécoise, madame Dominique Fortier, native de Cap–Rouge, est en lice pour le prestigieux *Prix Littéraire de la Fondation Prince Pierre de Monaco* pour la création contemporaine, un prix littéraire qui récompense un écrivain d'expression française de renom pour l'ensemble de son œuvre;

Attendu que madame Dominique Fortier cumule les honneurs, ayant remporté entre autres le prix *Renaudot* de l'essai pour *Les villes de papier*, en 2020, ainsi que le *Prix du Gouverneur général* pour *Au péril de la rue*, en 2016;

Attendu que madame Dominique Fortier est en lice aux côtés de grands noms de la littérature comme Michel del Castillo, Marie–Hélène Lafon ou l'illustre auteur haïtien Louis–Philippe Dalembert, qui ont tous reçu de prestigieux prix littéraires comme des *Goncourt*, des *Médicis* ou des *Femina*, pour ne nommer que ceux–là;

Attendu que son œuvre, empreinte de poésie et de sensibilité, permet de faire rayonner la littérature québécoise à travers toute la francophonie;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Catherine Vallières–Roland,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent madame Dominique Fortier pour cette reconnaissance méritée, l'encouragent dans la poursuite de cette riche et florissante carrière littéraire, et espèrent qu'elle remportera le *Prix Littéraire* qui sera remis à Monaco en octobre prochain.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0503 Hommage au *Regroupement citoyen pour la qualité de l'air à Cap–Rouge* pour le don remis à la Ville de Québec, qui servira à la modernisation du parc Provancher

Attendu que, depuis 2016, le *Regroupement citoyen pour la qualité de l'air à Cap–Rouge* a œuvré afin de protéger l'air ambiant, principalement lié aux opérations de l'usine d'*Anacolor inc.*;

Attendu qu'à la suite de plusieurs démarches, le *Regroupement citoyen pour la qualité de l'air à Cap–Rouge* et la compagnie *Anacolor inc.* sont parvenus à une entente hors cour en 2019;

Attendu que ce regroupement a remis à la Ville de Québec le montant forfaitaire reçu, ce qui a permis de redonner aux citoyens du quartier une meilleure qualité de l'air et, concrètement, de bonifier le projet de modernisation du parc Provancher situé dans le secteur Cap-Rouge;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Louis Martin,

il est résolu que les membres du conseil de la ville reconnaissent l'impact environnemental de cette initiative citoyenne, d'où l'honorable don servira à bonifier le milieu de vie de l'ensemble des citoyens de la communauté par la modernisation du parc Provancher.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0504 **Hommage et remerciements au Dr Mélanie Anne Zimmerman pour son travail accompli à titre de *Consule générale des États-Unis* à Québec, depuis le 15 août 2019**

Attendu que le mandat qu'occupe Dr Mélanie Anne Zimmerman à titre de *Consule générale des États-Unis* à Québec, depuis le 15 août 2019, se termine le 6 juillet 2022, et qu'elle quittera la ville de Québec pour s'installer à New York afin d'entreprendre un nouveau mandat avec les *Nations Unies*;

Attendu que madame la consule a été une citoyenne modèle, en s'impliquant dans plusieurs événements mis sur pied par des organismes communautaires de la région, et qu'elle a initié avec son équipe plusieurs activités novatrices, notamment *La diplomatie culinaire* au *Grand Marché de Québec* ou le *Défi Plus Loin Ensemble*;

Attendu qu'elle a fait rayonner Québec dans ses réseaux aux États-Unis et dans le *State Magazine*, une revue en ligne sur la diplomatie américaine;

Attendu que cette spécialiste en relations internationales a contribué au rayonnement du *Vivre-Ensemble* à Québec, en donnant de nombreuses réceptions favorisant l'échange convivial et le dialogue entre des citoyens de Québec provenant de toutes les sphères de la société;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller David Weiser,

appuyée par monsieur le conseiller Claude Villeneuve,

il est résolu que les membres du conseil de la ville remercient Dr Mélanie Anne Zimmerman pour le travail accompli, son humanité et sa contribution pour le *Vivre-Ensemble* dans la ville de Québec.

Adoptée à l'unanimité

Matières relevant de la compétence du conseil de la ville

CV-2022-0505 Entente entre la Ville de Québec et *Le Pivot*, relative à la fourniture de services pour de l'entretien sanitaire pour des bâtiments sur le territoire de l'arrondissement de Beauport, pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022 (Dossier 77430) - AP2022-422 (CT-2578755, CT-2586987) — (Ra-2350)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Le Pivot*, relative à la fourniture de services pour de l'entretien sanitaire pour des bâtiments sur le territoire de l'arrondissement de Beauport, pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022, pour une somme estimée à 236 334,95 \$ (exonérée de la TPS et de la TVQ), selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0506 Cession par 9114-4345 Québec inc. à S.M. Sport inc. de tous ses droits lui résultant de l'offre d'achat d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 3 985 669 et une partie du lot 4 624 667 du cadastre du Québec, maintenant connu sous le numéro 6 458 635 du cadastre du Québec, situé dans le parc industriel Armand-Viau, à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche – Arrondissement des Rivières - DE2022-349 (Ra-2350)

Sur la proposition de monsieur le conseiller David Weiser,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'approuver la cession par 9114-4345 Québec inc. à S.M. Sport inc. de tous ses droits lui résultant de l'offre d'achat d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 3 985 669 et une partie du lot 4 624 667 du cadastre du Québec, maintenant connu sous le numéro 6 458 635 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0507 Avenant à l'entente signée le 23 février 2021 entre la Ville de Québec et Accès-Loisirs Québec, relativement au versement d'un soutien financier supplémentaire pour les années 2022 et 2023, afin de l'aider à maintenir l'accessibilité aux loisirs pour les citoyens en situation de pauvreté - LS2022-003 (CT-2596838) — (Ra-2350)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'avenant à l'entente signée le 23 février 2021 entre la Ville de Québec et *Accès-Loisirs Québec*, relativement au versement d'un soutien financier supplémentaire de 7 500 \$ pour l'année 2022 et de 15 000 \$ pour l'année 2023, afin de l'aider à maintenir l'accessibilité aux loisirs pour les citoyens en situation de pauvreté, selon des conditions conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0508 Virement budgétaire de 436 180 \$ du budget de fonctionnement du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire vers les arrondissements, relativement au versement de subventions aux organismes reconnus ayant déposé des demandes dans les programmes d'aide financière du Cadre de soutien aux organismes reconnus - LS2022-075 (CT-LS2022-075) — (Ra-2350)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

il est résolu d'autoriser le Service des finances à procéder au virement de 436 180 \$, en provenance du budget de fonctionnement du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire vers les arrondissements, relativement au versement de subventions aux organismes reconnus ayant déposé des demandes dans les programmes d'aide financière du *Cadre de soutien aux organismes reconnus*, tel que présenté à l'annexe jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0509 Nomination de commissaires au Bureau de l'ombudsman - OB2022-001 (Ra-2351)

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu :

1° de renouveler, jusqu'au 6 juin 2025, le mandat des personnes suivantes à titre de commissaires du *Bureau de l'ombudsman*, pour un troisième mandat :

- Madame Marie Auger;
- Monsieur André Julien;

2° de nommer, jusqu'au 6 juin 2025, les personnes suivantes à titre de commissaires du *Bureau de l'ombudsman*, pour un premier mandat :

- Madame Julie Dumont;
- Monsieur François Desrochers;

3° de désigner monsieur André Julien comme président du *Bureau de l'ombudsman*, pour la durée de son mandat.

Les personnes restent en poste jusqu'à ce qu'elles soient remplacées ou nommées de nouveau.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0510 Attribution d'un odonyme – District électoral Neufchâtel - Lebourgneuf – Arrondissement des Rivières - CU2022-050 (Ra-2351)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lavoie,

appuyée par madame la conseillère Patricia Boudreault-Bruyère,

il est résolu de dénommer la rue identifiée sur le plan–repère joint au sommaire décisionnel, par l'odonyme suivant : *Achigans*, rue des.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0511 Abandon de l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de passage et de stationnement en faveur de la Ville, sur une partie du lot 6 198 184 du cadastre du Québec – Arrondissement Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - DE2022-119 (Ra-2351)

Sur la proposition de monsieur le conseiller David Weiser,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'autoriser :

1° l'abandon de l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de passage et de stationnement en faveur de la Ville, sur une partie du lot 6 198 184 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 331,2 mètres carrés, tel qu'illustré en tant que parcelle 3 sur le plan de la description technique préparée par monsieur Bruno Cyr, arpenteur-géomètre, le 18 mars 2022, sous sa minute numéro 2350, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'article 5 de l'offre d'achat d'immeuble jointe au sommaire décisionnel;

2° l'appropriation d'une somme maximale de 191 966 \$, à même le produit de la soulte de l'abandon de la servitude et de la création d'une servitude de passage sur une partie du lot 6 198 184 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, afin de couvrir les dépenses (reliées à la création de 21 cases de stationnement) supplémentaires.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0512 **Modification des conditions liées à l'acte de vente numéro 27 111 442 publié le 25 mars 2022, relativement à l'obligation de construire prévue à l'article 6.5 de l'acte de vente intervenu entre la Ville de Québec et 13103994 Canada inc., dans le parc industriel de Val-Bélair – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - DE2022-395 (Ra-2351)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller David Weiser,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'autoriser la modification de l'article 6.5 de l'acte de vente publié le 25 mars 2022, au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec, sous le numéro 27 111 442, intervenu entre la Ville de Québec et 13103994 Canada inc., relativement à la vente du lot 6 459 383 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, selon des conditions conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0513 **Subvention à la Société de développement commercial du Vieux-Québec, dans le cadre du Plan de relance du centre-ville – Action 2 : Soutien aux campagnes et aux initiatives d'achat local - DE2022-405 (CT-2600613) — (Ra-2351)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller David Weiser,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu de verser une subvention maximale de 227 938 \$ à la Société de développement commercial du Vieux-Québec, dans le cadre du Plan de relance du centre-ville – Action 2 : Soutien aux campagnes et aux initiatives d'achat local, selon des conditions conformes à celles mentionnées au tableau synthèse joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0514 **Approbation des virements et ajouts de crédits budgétaires pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2021 – Prise d'acte de la liste finale des virements de crédits budgétaires entre les compétences d'agglomération et de proximité pour l'exercice financier 2021 - FN2022-012 (Ra-2351)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par monsieur le conseiller David Weiser,

il est résolu :

- 1° d'autoriser les virements de crédits budgétaires sur les activités de fonctionnement pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2021, d'un montant de 1 453 986 \$, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'annexe B jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser les ajouts de crédits budgétaires sur les activités de fonctionnement pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2021, d'un montant de 324 815 \$, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'annexe C jointe audit sommaire;
- 3° de prendre acte de la liste finale des virements de crédits budgétaires entre les compétences d'agglomération et de proximité pour l'exercice financier 2021, d'un montant de 238 516 \$, au bénéfice de la compétence de proximité, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'annexe D jointe à ce même sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0515 **Renouvellement 2021–2022 du programme d'assurances pour les organismes à but non lucratif, reconnus par le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, période du 30 novembre 2021 au 30 novembre 2022 (Dossier 50086) - AP2022-332 (CT-2598471) — (Ra-2352)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

il est résolu :

- 1° d'accepter les conditions proposées par *BFL Canada Services conseils inc.*, pour les contrats d'assurance responsabilité civile, d'assurance biens, d'assurance des administrateurs et dirigeants et d'assurance accident des administrateurs non rémunérés et bénévoles;
- 2° d'autoriser le paiement à *BFL Canada Services conseils inc.*, des frais d'assurances de 189 073,58 \$ (incluant la taxe de 9 % applicable sur les primes d'assurance) et des frais de gestion de 10 125 \$ (plus TPS et TVQ applicables);

3° de déclarer que la Ville de Québec n'a pas d'obligation envers les organismes concernant la protection de leurs biens et que les organismes qui bénéficient de la couverture d'assurance des biens d'une valeur de 5 000 \$ devront assumer la franchise de 1 000 \$ et la perte excédant la couverture;

4° de déclarer que la Ville de Québec n'assume pas la franchise de 1 000 \$ pour l'assurance responsabilité des administrateurs et dirigeants, qui devra être assumée par l'organisme.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0516 Entente entre la Ville de Québec et Créatzirque (aussi connu sous le nom de Flip Fabrique), relative au versement d'une somme pour la conception, la production et la présentation de l'événement Récréation qui sera diffusé sur le territoire de la ville de Québec en 2022 (Dossier 77769) - AP2022-390 (CT-260045) — (Ra-2352)

Sur la proposition de madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

appuyée par monsieur le conseiller Claude Lavoie,

il est résolu d'autoriser :

1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Créatzirque* (aussi connu sous le nom de *Flip Fabrique*), relative au versement d'une somme de 493 600 \$ (plus TPS et TVQ applicables), pour la période du 5 août au 4 septembre 2022, pour la conception, la production et la présentation de l'événement *Récréation* qui sera diffusé sur le territoire de la ville de Québec en 2022, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;

2° le directeur du Bureau des grands événements à signer cette même entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0517 Avenant numéro 3 à l'entente entre la Ville de Québec et l'Organisme EXMURO arts publics, relativement au versement d'une somme annuelle pour la création et la réalisation d'une grande exposition d'art public éphémère extérieure en 2020, 2021 et 2022 (Dossier 64780) - AP2022-393 (CT-2591631) — (Ra-2352)

Sur la proposition de madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

appuyée par monsieur le conseiller Claude Lavoie,

il est résolu d'autoriser :

1° la conclusion de l'avenant numéro 3 à l'entente entre la Ville de Québec et l'*Organisme EXMURO arts publics*, relativement au versement d'une somme annuelle pour la création et la réalisation d'une grande exposition d'art public éphémère extérieure en 2020, 2021 et 2022, selon des conditions conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel;

2° le directeur du Bureau des grands événements à signer ce même avenant.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, les membres du conseil acceptent à l'unanimité que les sommaires AP2022-429, AP2022-434, AP2022-438 et AP2022-440 soient soumis en bloc pour adoption.

CV-2022-0518 Entente entre la Ville de Québec et les *Loisirs Duberger-Les Saules inc.*, pour l'entretien sanitaire de bâtiments municipaux sur le territoire de l'arrondissement des Rivières, pour la période du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2023 (Dossier 77836) - AP2022-429 (CT-2600799) — (Ra-2352)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et les *Loisirs Duberger-Les Saules inc.*, relative au versement d'une somme de 145 497 \$ (plus TPS et TVQ applicables), pour l'entretien sanitaire de bâtiments municipaux sur le territoire de l'arrondissement des Rivières, pour la période du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2023, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0519 Entente entre la Ville de Québec et le *Club de soccer des Rivières de Québec*, pour l'entretien sanitaire de bâtiments municipaux sur le territoire de l'arrondissement des Rivières, pour la période du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2023 (Dossier 76228) - AP2022-434 (CT-2600798) — (Ra-2352)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Club de soccer des Rivières de Québec*, relative au versement d'une somme de 90 569,28 \$ (plus TPS et TVQ applicables), pour l'entretien sanitaire de bâtiments municipaux sur le territoire de l'arrondissement des Rivières, pour la période du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2023, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0520 Entente entre la Ville de Québec et le *Centre des Loisirs St-Sacrement inc.*, pour l'entretien sanitaire de bâtiments municipaux sur le territoire de l'arrondissement de La Cité-Limoilou, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 (Dossier 77846) - AP2022-438 (CT-2600591) — (Ra-2352)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Centre des Loisirs St-Sacrement inc.*, relative au versement d'une somme de 119 910,12 \$ (exonérée de la TPS et de la TVQ), pour l'entretien sanitaire de bâtiments municipaux sur le territoire de l'arrondissement de La Cité-Limoilou, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0521 Entente entre la Ville de Québec et les *Loisirs Lebourgneuf inc.*, pour l'entretien sanitaire de bâtiments municipaux sur le territoire de l'arrondissement des Rivières, pour la période du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2023 (Dossier 77850) - AP2022-440 (CT-2600755) — (Ra-2352)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et les *Loisirs Lebourgneuf inc.*, relative au versement d'une somme de 132 767,10 \$ (plus TPS et TVQ applicables), pour l'entretien sanitaire de bâtiments municipaux sur le territoire de l'arrondissement des Rivières, pour la période du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2023, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0522 Entente entre la Ville de Québec et l'*Association Régionale du Sport Étudiant de Québec et de Chaudière-Appalaches inc.*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue des événements *Classique provinciale de basketball 3x3 de la Capitale* et *Challenger 3x3 Québec*, en 2022 - BE2022-014 (CT-2602314) — (Ra-2352)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et l'*Association Régionale du Sport Étudiant de Québec et de Chaudière–Appalaches inc.*, relative au versement d'une subvention de 150 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue des événements *Classique provinciale de basketball 3x3 de la Capitale* et *Challenger 3x3 Québec*, en 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0523 Attribution d'un toponyme – District électoral de Val–Bélair – Arrondissement de La Haute-Saint–Charles - CU2022-055 (Ra-2352)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lavoie,

appuyée par madame la conseillère Bianca Dussault,

il est résolu de dénommer le parc identifié sur le plan–repère joint au sommaire décisionnel par le toponyme suivant : *Abatis*, parc des.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0524 Vente d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 408 025 du cadastre du Québec, situé dans le parc industriel de Beauport, secteur nord, à des fins industrielles, para–industrielles ou de recherche – Arrondissement de Beauport - DE2022-277 (Ra-2352)

Sur la proposition de monsieur le conseiller David Weiser,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'autoriser la vente d'un immeuble situé dans le parc industriel de Beauport, secteur nord, en bordure de la rue Marius–Fortier, connu et désigné comme étant le lot 6 408 025 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 6 505,2 mètres carrés, à 9372–3963 *Québec inc.*, pour une somme de 525 165 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat d'immeuble jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0525 Subvention à la Société de développement commercial (SDC) du Vieux–Québec, dans le cadre du Plan de relance du centre–ville – Phase 1 – Action 5 : Soutien aux projets d'animation et de mise en valeur des artères commerciales touristiques - DE2022-421 (CT2601903) — (Ra-2352)

Sur la proposition de monsieur le conseiller David Weiser,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu d'autoriser le versement d'une somme maximale de 148 000 \$, comme indiqué dans le tableau synthèse, joint au sommaire décisionnel, à la *Société de développement commercial (SDC) du Vieux-Québec*, conditionnellement au respect par cette dernière des engagements et obligations du *Plan de relance du centre-ville – Phase 1 – Action 5 : Soutien aux projets d'animation et de mise en valeur des artères commerciales touristiques*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0526 **Virement d'un montant de 325 444 \$ de l'activité 3750601–Développer l'offre de services en sports du budget de fonctionnement du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, vers le budget des arrondissements – Virement d'un montant de 156 000 \$ de l'activité 3750100–Opérer les patinoires intérieures du budget de fonctionnement du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, vers le budget des arrondissements - LS2022-091 (CT-LS2022-091) — (Ra-2352)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu d'autoriser :

- 1° le Service des finances à procéder au virement d'un montant de 325 444 \$ de l'activité 3750601–Développer l'offre de services en sports du budget de fonctionnement du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, vers le budget des arrondissements, aux activités telles que décrites à l'annexe jointe au sommaire décisionnel;
- 2° le Service des finances à procéder au virement d'un montant de 156 000 \$ de l'activité 3750100–Opérer les patinoires intérieures du budget de fonctionnement du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, vers le budget des arrondissements, aux activités telles que décrites à l'annexe jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0527 **Entente de partenariat territorial entre la Ville de Québec, le Conseil des arts et des lettres du Québec et Culture Capitale–Nationale et Chaudière–Appalaches, pour le soutien des artistes professionnels et le soutien des projets écoresponsables d'organismes pour la période 2022–2025 - CU2022-042 (CT-CU2022-042) — (Ra-2353)**

Sur la proposition de madame la conseillère Catherine Vallières–Roland,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente de partenariat territorial entre la Ville de Québec, le *Conseil des arts et des lettres du Québec* et *Culture Capitale–Nationale et Chaudière–Appalaches*, pour le soutien des

artistes professionnels et le soutien des projets écoresponsables d'organismes pour la période 2022–2025, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0528 Adhésion de la Ville de Québec à l'entente contractuelle conjointe de l'Union des municipalités du Québec, pour le programme d'assurance des organismes à but non lucratif (2022–2027) (Dossier 77884) - AP2022-446 (Ra-2352)

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu d'autoriser :

- 1° l'adhésion de la Ville de Québec à l'entente contractuelle conjointe de l'Union des municipalités du Québec, pour le programme d'assurance des organismes à but non lucratif (OBNL) (2022–2027);
- 2° le directeur du Service des approvisionnements à signer les documents afférents, et à confirmer l'adhésion de la Ville de Québec à ladite entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières à soumettre au conseil d'agglomération

CV-2022-0529 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour le service de soutien et de développement de solutions clés en main de Power BI (Appel d'offres public 77348) - AP2022-325 (Ra-2350)

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Momentum Technologies inc.*, du contrat pour le service de soutien et de développement de solutions *clés en main* de *Power BI*, pour la période du 1^{er} juin 2022 au 30 juin 2025, pour une somme estimée à 728 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 77348 et aux prix unitaires de sa soumission du 13 avril 2022, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 à 2025 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0530 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Mont Bélair Découvertes*, pour l'entretien des sentiers pédestres et de vélo de montagne, la surveillance et la sensibilisation des usagers au parc naturel du Mont-Bélair – Années 2022 et 2023 (Dossier 77691) - AP2022-331 (CT-2592264) — (Ra-2350)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Mont Bélair Découvertes*, pour l'entretien des sentiers pédestres et de vélo de montagne, la surveillance et la sensibilisation des usagers au parc naturel du Mont-Bélair – Années 2022 et 2023, de la date d'adjudication au 15 novembre 2023, pour une somme de 644 688 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0531 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant numéro 3 à l'entente de gestion entre la Ville de Québec et le *Complexe de baseball Victoria*, relative à la gestion, l'exploitation, l'entretien et l'administration du Stade municipal - AP2022-352 (CT-2597110) — (Ra-2350)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'avenant numéro 3 à l'entente relative à la gestion, l'exploitation, l'entretien et l'administration du Stade municipal intervenue le 20 octobre 2016 entre la Ville de Québec et le *Complexe de baseball Victoria* (CBV) amendée le 21 juin 2019, pour l'ajout d'une somme de 27 750 \$ (plus TPS et TVQ applicables) pour l'année 2022, qui sera indexée annuellement selon l'*Indice des prix à la consommation* (IPC) pour la région de Québec, publié par *Statistique Canada* au 31 octobre de chaque année, pour les années 2023 à 2032, selon des conditions conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 à 2032 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0532 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et le *Mouvement national des Québécoises et Québécois*, relative au versement d'une subvention et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la réalisation de l'événement *Fête nationale du Québec dans la Capitale*, en 2022 - **BE2022-020** (CT-2599989) — (Ra-2350)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Mouvement national des Québécoises et Québécois*, relative au versement d'une subvention de 310 000 \$ et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, pour une somme maximale de 105 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la réalisation de l'événement *Fête nationale du Québec dans la Capitale*, en 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0533 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure du chemin des Quatre-Bourgeois, connu et désigné comme étant trois parties du lot 1 665 001 du cadastre du Québec – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - **DE2022-329** (CT-2598195) — (Ra-2350)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller David Weiser,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de l'acquisition, à des fins municipales, de trois parties du lot 1 665 001 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative totale de 775,6 mètres carrés, telles qu'illustrées par les parcelles 1, 3 et 4 sur le plan préliminaire joint au sommaire décisionnel, propriété de *Gare d'autobus de la Vieille Capitale inc.*, pour une somme de 745 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe audit sommaire, et, plus spécifiquement, aux conditions prévues aux articles 2.1, 7.10 et 7.11.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Véronique Dallaire, Alicia Despins, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Isabelle Roy, Jackie Smith, Catherine Vallières-Roland, Claude Villeneuve et David Weiser.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Éric Ralph Mercier et Stevens Mélançon.

En faveur : 16 Contre : 4

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2022-0534 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la fermeture et l'affectation au domaine privé de la Ville d'une partie de l'emprise du chemin des Quatre-Bourgeois, connue et désignée comme étant une partie du lot 1 758 400 du cadastre du Québec, et vente de cette partie de lot – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - [DE2022-332](#) (Ra-2350)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller David Weiser,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la fermeture et de l'affectation au domaine privé de la Ville d'une partie de l'emprise du chemin des Quatre-Bourgeois, connue et désignée comme étant une partie du lot 1 758 400 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 863,3 mètres carrés, telle qu'illustrée par la parcelle 4 sur le plan et la description technique préparés en date du 24 février 2022 par monsieur Éric Demeule, arpenteur-géomètre, sous le numéro 507 de ses minutes, joints à l'offre d'achat d'immeuble jointe au sommaire décisionnel;
- 2° de la vente d'un immeuble situé en bordure du chemin des Quatre-Bourgeois, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 758 400 dudit cadastre, d'une superficie approximative de 863,3 mètres carrés, à *Gare d'autobus de la Vieille Capitale inc.*, pour une somme de 394 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite offre d'achat d'immeuble jointe audit sommaire, et, plus spécifiquement, aux conditions prévues à l'article 6.7.

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Véronique Dallaire, Alicia Despins, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Isabelle Roy, Jackie Smith, Catherine Vallières-Roland, Claude Villeneuve et David Weiser.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Éric Ralph Mercier et Stevens Mélançon.

En faveur : 16 Contre : 4

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2022-0535 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Jean-Félix Péloquin (ID. 194125) à titre de directeur du projet de *Transfert Énergétique Centre Hospitalier* à la Direction générale adjointe Infrastructures durables - RH2022-393 (CT-RH2022-393) — (Ra-2350)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Jean-Félix Péloquin (ID. 194125), à titre de directeur du projet de *Transfert Énergétique Centre Hospitalier* (TECH) à la Direction générale adjointe Infrastructures durables, pour la période du 13 juin 2022 au 13 juin 2025, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0536 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et la *Société du domaine de Maizerets inc.*, relative à l'utilisation et la prise en charge des activités, des services et des équipements de loisirs du domaine de Maizerets, et pour l'octroi d'une compensation financière (Dossier 77661) - AP2022-319 (CT-2593330) — (Ra-2351)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Société du domaine de Maizerets inc.*, relative à l'utilisation et la prise en charge des activités, des services et des équipements de loisirs du domaine de Maizerets, et pour l'octroi d'une compensation financière, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 et 2024 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0537 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour l'installation et la réparation des abris temporaires et permanents – Lots 1 et 2 (Appel d'offres public 77328) - AP2022-343 (Ra-2351)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats pour l'installation et la réparation des abris temporaires et permanents, de la date d'adjudication au 31 mars 2024, conformément à la demande publique de soumissions 77328 et aux prix unitaires soumis pour chacun des lots, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 et 2024 par les autorités compétentes :

- Lot 1 : *Auvents W. Lecours*, pour une somme estimée à 248 087,60 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 11 avril 2022;
- Lot 2 : *Les Auvents St-Laurent inc.*, pour une somme estimée à 193 700 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 12 avril 2022.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0538 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et la *Société du domaine de Maizerets inc.*, relative à l'entretien spécialisé des lieux et équipements récréatifs ou sportifs du domaine de Maizerets (Dossier 77751) - AP2022-369 (CT-2599153) — (Ra-2351)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Société du domaine de Maizerets inc.*, relative à l'entretien spécialisé des lieux et équipements récréatifs ou sportifs du domaine de Maizerets, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 30 avril 2025, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 à 2025 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0539 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la fourniture de services pour le remplacement de luminaires de type *cobra SHP* par des luminaires à *DEL* du réseau d'éclairage public (Appel d'offres public 77377) - AP2022-370 (Ra-2351)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Turcotte (1989) inc.*, du contrat pour la fourniture de services pour le remplacement de luminaires de type *cobra SHP* par des luminaires à *DEL* du réseau d'éclairage public, de la date d'adjudication au 30 avril 2024, pour une somme estimée à 167 625 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 77377 et aux prix unitaires de sa soumission du 21 avril 2022, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 et 2024 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0540 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat pour la fourniture de boulonnerie et de quincaillerie mécanique (Appel d'offres public 51646) - AP2022-382 (Ra-2351)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation du renouvellement du contrat adjudgé à *PR Distribution inc.*, relativement à la fourniture de boulonnerie et de quincaillerie mécanique, pour la période du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2024, pour une somme estimée à 410 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 51646 et aux prix unitaires de sa soumission du 21 mars 2018, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 et 2024 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0541 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente d'évaluation des coûts des travaux entre la Ville de Québec et *Énergir, s.e.c.*, relative au déplacement des infrastructures du réseau de distribution, dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Louis–XIV (PAM210295) – Arrondissement des Rivières (Dossier 77775) - AP2022-392 (CT-2599733) — (Ra-2351)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

1° de la conclusion de l'entente d'évaluation des coûts des travaux entre la Ville de Québec et *Énergir, s.e.c.*, relative au déplacement des infrastructures du réseau de distribution, dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Louis–XIV (PAM210295) - Arrondissement des Rivières, pour une somme estimée à 190 431,54 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel;

2° au directeur du Service de l'ingénierie de signer cette même entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0542 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour l'installation et la réparation des abris temporaires et permanents – Lot 3 (Appel d'offres public 77328) - AP2022-419 (Ra-2351)

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Auvents W. Lecours*, du contrat pour l'installation et la réparation des abris temporaires et permanents – Lot 3, de la date d'adjudication au 31 mars 2024, pour une somme estimée à 160 843,20 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 77328 et aux prix unitaires de sa soumission du 11 avril 2022, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 et 2024 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0543 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant-17 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le ministre de l'Économie et de l'Innovation, dans le cadre du programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises*, et l'appropriation d'une somme additionnelle pour la mise en place d'un programme de prêts aux entreprises en raison de la pandémie de la COVID-19 - DE2022-402 (Ra-2351)

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Claude Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la conclusion de l'avenant-17 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le ministre de l'Économie et de l'Innovation, dans le cadre du programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises*, selon des termes et conditions conformes à ceux mentionnés audit avenant joint au sommaire décisionnel;
- 2° l'appropriation d'une somme additionnelle maximale de 5 M\$, à même le *Fonds local d'investissement* (FLI), pour la mise en place d'un programme de prêts aux entreprises en raison de la pandémie de la COVID-19.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0544 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'addenda numéro 2 à l'entente entre la Ville de Québec et la ministre responsable de la région de la Capitale–Nationale, relativement à la délégation du Fonds de la région de la Capitale–Nationale - DE2022-442 (Ra-2351)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller David Weiser,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'addenda numéro 2 à l'entente entre la Ville de Québec et la ministre responsable de la région de la Capitale–Nationale, relativement à la délégation du *Fonds de la région de la Capitale–Nationale*, selon des termes et conditions conformes à ceux mentionnés audit addenda joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0545 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les virements et ajouts de crédits budgétaires pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2021 relevant de l'autorité du conseil d'agglomération de Québec, et la prise d'acte de la liste finale des virements de crédits budgétaires entre les compétences d'agglomération et de proximité pour l'exercice financier 2021 - FN2022-013 (Ra-2351)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation des virements de crédits budgétaires relatifs aux activités de fonctionnement de compétence d'agglomération, pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2021, d'un montant de 10 374 451 \$, selon l'annexe B–1 jointe au sommaire décisionnel;
- 2° la prise d'acte de la liste finale des virements de crédits budgétaires entre les compétences d'agglomération et de proximité pour l'exercice financier 2021, d'un montant de 238 516 \$, au bénéfice de la compétence de proximité, selon l'annexe D jointe à ce même sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0546 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Moisson Québec*, relative au versement d'une subvention annuelle pour financer le *Programme de récupération en supermarchés*, pour les années 2022 à 2025 - MR2022-005 (CT-2599448) — (Ra-2351)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Moisson Québec*, relative au versement annuel d'une subvention de 120 000 \$ pour financer le *Programme de récupération en supermarchés*, pour les années 2022 à 2025, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0547 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente triennale entre la Ville de Québec et *Les YMCA du Québec*, relative au versement d'un soutien financier annuel pour les années 2022–2023, 2023–2024 et 2024–2025 - LS2022-077 (CT-2601191) — (Ra-2351)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente triennale entre la Ville de Québec et *Les YMCA du Québec*, relative au versement d'un soutien financier annuel de 234 470 \$ pour les années 2022–2023, 2023–2024 et 2024–2025, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0548 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente intermunicipale, d'une durée de cinq ans, entre la Ville de Québec et la *Communauté métropolitaine de Québec*, relative à l'analyse, par le laboratoire de la Division de la qualité de l'eau, des échantillons d'eau qui seront prélevés dans le cadre du *Réseau de suivi de la qualité de l'eau du fleuve et de ses tributaires sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec et des municipalités riveraines de la MRC de Bellechasse* - TE2022-005 (Ra-2351)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente intermunicipale, d'une durée de cinq ans, entre la Ville de Québec et la *Communauté métropolitaine de Québec*, relative à l'analyse, par le laboratoire de la Division de la qualité de l'eau, des échantillons d'eau qui seront prélevés dans le cadre du *Réseau de suivi de la qualité de l'eau du fleuve et de ses tributaires sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec et des municipalités riveraines de la MRC de Bellechasse*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0549 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le règlement hors cour relativement au dossier *Ville de Québec c. WSP Canada inc., Allen entrepreneur général inc. et Les Services EXP inc.* (C.S. 200–17–024252–165) - [AJ2022-013](#) (Ra-2352)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation de l'entente de règlement entre *WSP Canada inc., Allen entrepreneur général inc., Les Services EXP inc.* et la Ville de Québec, dans le dossier C.S. 200–17–024252–165;
- 2° l'autorisation aux procureurs de la Ville de Québec, *Giasson et associés*, de signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente de règlement, la transaction et quittance, ainsi que tous les documents nécessaires pour donner effet aux présentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0550 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la location et l'entretien de toilettes chimiques 2022–2024 (Appel d'offres public 77406) - [AP2022-365](#) (Ra-2352)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *SANI-J.O.H.N. inc.*, du contrat pour la location et l'entretien de toilettes chimiques, de la date d'adjudication au 30 avril 2024, pour une somme estimée à 204 351,25 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 77406 et aux prix unitaires de sa soumission du 25 avril 2022, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 et 2024 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0551 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication du contrat pour la mise en oeuvre de solutions infonuagiques, pour la migration et l'intégration de solutions infonuagiques IAAS, PAAS et SAAS reliées – Ressource spécialisée en *Oracle Infonuagique*, pour le projet *ITransfo* (Dossier 77803) - [AP2022-402](#) (CT-2593495) — (Ra-2352)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adjudication, à *Talan Canada inc.*, du contrat pour la mise en oeuvre de solutions infonuagiques, pour la migration et l'intégration de solutions infonuagiques *IAAS, PAAS* et *SAAS* reliées – Ressource spécialisée en *Oracle infonuagique*, pour le projet *ITransfo*, pour une période de six mois à compter de la signature dudit contrat entre les deux parties, pour une somme estimée à 180 600 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées à ce même contrat joint au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation au directeur du Service des approvisionnements de signer tous les documents requis de ce même contrat.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition de madame la conseillère Maude Mercier Larouche, les membres du conseil acceptent à l'unanimité que les sommaires AP2022-404, AP2022-407 et AP2022-408 soient soumis en bloc pour adoption.

CV-2022-0552 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 2 relatif à l'entente entre la Ville de Québec et Vidéotron ltée, pour des services professionnels et techniques relatifs au déplacement de ses installations (phase conception préliminaire), dans le cadre du projet de Réseau structurant de transport en commun (Dossier 53068) - AP2022-404 (CT-2593307) — (Ra-2352)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Maude Mercier Larouche,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° d'une dépense supplémentaire estimée à 95 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) à l'entente entre la Ville de Québec et *Vidéotron ltée* en vertu de la résolution CA-2019-0020 du 23 janvier 2019, pour des services professionnels et techniques relatifs au déplacement de ses installations (phase conception préliminaire), dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun*, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 2 joint au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur du Bureau de projet du tramway de Québec de signer tous les documents appropriés pour autoriser ledit paiement.

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Véronique Dallaire, Alicia Despins, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Isabelle Roy, Jackie Smith, Catherine Vallières-Roland, Claude Villeneuve et David Weiser.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Éric Ralph Mercier et Stevens Mélançon.

En faveur : 16 Contre : 4

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2022-0553 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le paiement, à *Telus Communications inc.*, des dépenses pour des services professionnels et techniques, relatifs au déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec* (Dossier 76430) - **AP2022-407 (CT-2599364) — (Ra-2352)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du paiement, à *Telus Communications inc.*, des dépenses pour des services professionnels et techniques, relatifs au déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du *Projet du tramway de Québec*, pour une somme estimée à 154 120,68 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- 2° au directeur du Bureau de projet du tramway de Québec de signer tous les documents appropriés pour autoriser ledit paiement.

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Véronique Dallaire, Alicia Despins, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Isabelle Roy, Jackie Smith, Catherine Vallières-Roland, Claude Villeneuve et David Weiser.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Éric Ralph Mercier et Stevens Mélançon.

En faveur : 16 Contre : 4

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2022-0554 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le paiement, à *Hydro-Québec*, des dépenses pour le déplacement et/ou l'enfouissement d'une portion de son réseau de distribution, ainsi que le contrôle qualité des travaux civils réalisés par la Ville sur ses installations, dans le cadre des travaux préparatoires du *Projet du tramway de Québec* (phases conception détaillée et réalisation) (Dossier 76130) - **AP2022-408** (CT-2597627, CT-2600062, CT-2600071) — (Ra-2352)

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du paiement, à *Hydro-Québec*, des dépenses pour le déplacement et/ou l'enfouissement d'une portion de son réseau de distribution, ainsi que le contrôle qualité des travaux civils réalisés par la Ville sur ses installations, dans le cadre des travaux préparatoires du *Projet du tramway de Québec* (phases conception détaillée et réalisation), pour une somme estimée à 406 974 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon les documents joints au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur du Bureau de projet du tramway de Québec de signer tous les documents appropriés pour autoriser ledit paiement.

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Véronique Dallaire, Alicia Despins, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Isabelle Roy, Jackie Smith, Catherine Vallières-Roland, Claude Villeneuve et David Weiser.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Éric Ralph Mercier et Stevens Mélançon.

En faveur : 16 Contre : 4

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2022-0555 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 3 relatif au contrat de services de coordination, de diffusion et d'animation du kiosque d'information mobile du *Projet du tramway de Québec* (Dossier 74072) - **AP2022-409** (CT-2596682) — (Ra-2352)

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Maude Mercier Larouche,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 72 408 \$ (taxes non applicables) au contrat adjugé

à *Accès Transports Viables*, pour des services de coordination, de diffusion et d'animation du kiosque d'information mobile du *Projet du tramway de Québec*, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 3 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Véronique Dallaire, Alicia Despins, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Isabelle Roy, Jackie Smith, Catherine Vallières-Roland, Claude Villeneuve et David Weiser.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Éric Ralph Mercier et Stevens Mélançon.

En faveur : 16 Contre : 4

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2022-0556 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat pour la fourniture de filtration pour les véhicules du parc véhiculaire (Appel d'offres public 51897) - AP2022-412 (Ra-2352)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation du renouvellement du contrat adjugé à *Pièces d'auto CPR inc.*, pour la fourniture de filtration pour les véhicules du parc véhiculaire, pour la période du 20 juin 2022 au 19 juin 2024, pour une somme estimée à 253 915,58 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 51897 et aux prix unitaires de sa soumission du 25 avril 2018, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 et 2024 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0557 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour des services de soutien et de développement de traitements pour FME (Appel d'offres public 77583) - AP2022-436 (Ra-2352)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Solutions Consortech inc.*, du contrat pour des services de soutien et de développement de traitements pour FME, pour la période

du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2025, pour une somme estimée à 420 150 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 77583 et aux prix unitaires de sa soumission du 10 mai 2022, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 à 2025 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0558 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente de partenariat entre la Ville de Québec et l'Université de Sherbrooke, relative à un projet de recherche concernant la gestion de l'identité numérique des personnes (Dossier 77858) - AP2022-443 (CT-2600912) — (Ra-2352)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente de partenariat entre la Ville de Québec et l'Université de Sherbrooke, relative au projet de recherche concernant la gestion de l'identité numérique des personnes, et au versement d'une somme de 100 000 \$ (exonérée de la TPS et de la TVQ) pour les frais directs et indirects de recherche, pour la période du 1^{er} juin 2022 au 31 décembre 2023, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0559 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant numéro 1 à l'entente entre la Ville de Québec et La Société canadienne de la Croix-Rouge, pour assurer des services aux personnes sinistrées (Dossier 53136) - SC2022-001 (CT-2602232) — (Ra-2352)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'avenant numéro 1 à l'entente intervenue le 5 juin 2019 entre la Ville de Québec et La Société canadienne de la Croix-Rouge, Division du Québec, afin de prolonger la durée de l'entente d'un an, pour une somme de 105 530,04 \$ (exonérée de la TPS et de la TVQ), pour assurer des services aux personnes sinistrées, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0560 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de droit de passage et d'exécution de travaux sur une partie du lot 6 358 100 du cadastre du Québec – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - DE2022-430 (Ra-2352)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Maude Mercier Larouche,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la signature de l'autorisation de droit de passage et d'exécution de travaux sur une partie du lot 6 358 100 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, propriété de *Ivanhoé Ste-Foy inc.*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite autorisation jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Véronique Dallaire, Alicia Despins, Pierre-Luc Lachance, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Isabelle Roy, Jackie Smith, Catherine Vallières-Roland, Claude Villeneuve et David Weiser.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Éric Ralph Mercier et Stevens Mélançon.

En faveur : 16 Contre : 4

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2022-0561 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les états financiers 2021 de l'Office municipal d'habitation de Québec - OM2022-001 (Ra-2352)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte et l'approbation des états financiers de l'*Office municipal d'habitation de Québec* (OMHQ), pour l'exercice terminé au 31 décembre 2021.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0562 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'utilisation de l'eau potable, R.A.V.Q. 1401, tel que modifié - AJ2022-016 (Ra-2354)**

Considérant que le comité exécutif a adopté, le 1^{er} juin 2022, la résolution CE-2022-1058 proposant la modification avant adoption du *Règlement de*

l'agglomération sur l'utilisation de l'eau potable, R.A.V.Q. 1401 (PA2022-069);

Considérant que le comité exécutif a adopté, le 6 juin 2022, la résolution CE-2022-1125, proposant une nouvelle modification avant adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'utilisation de l'eau potable*, R.A.V.Q. 1401 (AJ2022-016);

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'utilisation de l'eau potable*, R.A.V.Q. 1401, tel que modifié suivant les explications au sommaire décisionnel PA2022-069.

Monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance fait une proposition d'amendement au projet de *Règlement de l'agglomération sur l'utilisation de l'eau potable*, R.A.V.Q. 1401, afin que l'expression « production horticole », définie à l'article 2, soit remplacée par la suivante : « « production horticole » : ensemble des activités requises pour la production de légumes, de fruits, de fleurs, d'arbres ou d'arbustes ornementaux à des fins commerciales ou institutionnelles, incluant la préparation du sol, la plantation, l'entretien, la récolte, l'entreposage et la mise en marché. Une exposition horticole d'envergure est assimilée à une production horticole ». Cette proposition d'amendement est intégrée dans le sommaire décisionnel AJ2022-016. Madame la conseillère Marie-Josée Asselin appuie la proposition d'amendement.

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'utilisation de l'eau potable*, R.A.V.Q. 1401, tel que modifié suivant les explications aux sommaires décisionnels PA2022-069 et AJ2022-016.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0563 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la nomenclature des emplois fonctionnaires - RH2022-466 (Ra-2352)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption :

1° des modifications proposées à la nomenclature des emplois fonctionnaires;

2° de la nomenclature modifiée des emplois fonctionnaires.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Louis Martin quitte temporairement son siège et madame la vice-présidente Véronique Dallaire le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 21 h 16.

CV-2022-0564 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquittement des droits en fonction du degré de solvabilité des régimes de retraite en cas de cessation de participation, et versement des droits résiduels - RH2022-478 (Ra-2352)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du paiement immédiat des droits résiduels, dans les cas touchant le versement d'une prestation de décès et, pour ce faire, l'autorisation du versement immédiat, par la Ville, à la caisse de retraite, de la portion des droits résiduels accumulés avec intérêts pour laquelle la Ville est responsable financièrement;
- 2° du maintien de la directive liée au paiement des droits résiduels, lorsqu'applicable, sur une période de cinq ans, dans les cas de versement de prestation de terminaison.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0565 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Renée Desormeaux (ID. 004826), à titre de directrice du Service de la culture et du patrimoine (12260) - RH2022-498 (CT-RH2022-498) — (Ra-2352)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Renée Desormeaux (ID. 004826), à titre de directrice du Service de la culture et du patrimoine (D085) (poste no 41195), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, les membres du conseil acceptent à l'unanimité que les sommaires TI2022-001, TI2022-002, TI2022-003 et TI2022-004 soient soumis en bloc pour adoption.

CV-2022-0566 Libération des sommes inutilisées appropriées par la résolution CV-2021-0684, et appropriation d'une somme à même l'excédent de fonctionnement non affecté de proximité, pour la mise à niveau des solutions de stockage – Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appropriation d'un montant à même l'excédent de fonctionnement non affecté d'agglomération, pour la mise à niveau des solutions de stockage - TI2022-001 (CT-TI2022-001) — (Ra-2352)

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la libération des sommes inutilisées appropriées par la résolution CV-2021-0684, soit un montant de 5 299 390,86 \$;
- 2° d'approprier un montant de 2 586 103 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté de proximité, pour la mise aux normes des solutions de stockage.

Il est également résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appropriation d'un montant de 2 713 288 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté d'agglomération, pour la mise aux normes des solutions de stockage.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0567 Libération des sommes inutilisées appropriées par la résolution CV-2020-0694, et appropriation d'une somme à même l'excédent de fonctionnement non affecté de proximité, pour la réalisation de la mise à niveau et évolution du système TFP – Gestion de la taxation, de la facturation et de la perception – Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appropriation d'un montant à même l'excédent de fonctionnement non affecté d'agglomération, pour la mise à niveau du système TFP - TI2022-002 (CT-TI2022-002) — (Ra-2352)

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la libération des sommes inutilisées appropriées par la résolution CV-2020-0694, soit un montant de 3 106 813,97 \$;
- 2° d'approprier un montant de 1 516 125 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté de proximité, pour la réalisation de la mise à niveau et évolution du système TFP – Gestion de la taxation, de la facturation et de la perception.

Il est également résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appropriation d'un montant de 1 590 689 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté d'agglomération, pour la mise à niveau du système TFP.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0568 Libération des sommes inutilisées appropriées par la résolution CV-2020-0694, et appropriation d'une somme à même l'excédent de fonctionnement non affecté de proximité, pour la réalisation de la mise à niveau et évolution du système *PDI* – Gestion et inspection des permis de construction – Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appropriation d'un montant à même l'excédent de fonctionnement non affecté d'agglomération, pour la réalisation de la mise à niveau et évolution du système *PDI* – Gestion et inspection des permis de construction - **TI2022-003 (CT-TI2022-003) — (Ra-2352)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la libération des sommes inutilisées appropriées par la résolution CV-2020-0694, soit un montant de 2 281 414,19 \$;
- 2° d'approprier un montant de 1 113 330 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté de proximité, pour la réalisation de la mise à niveau et évolution du système *PDI* – Gestion et inspection des permis de construction.

Il est également résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appropriation d'un montant de 1 168 084 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté d'agglomération, pour la réalisation de la mise à niveau et évolution du système *PDI* – Gestion et inspection des permis de construction.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0569 Appropriation d'une somme à même l'excédent de fonctionnement non affecté de proximité, pour la réalisation de la mise à niveau et évolution du système *GEM* – Gestion de l'évaluation municipale – Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la libération des sommes inutilisées appropriées par la résolution CA-2020-0389, et appropriation d'un montant à même l'excédent de fonctionnement non affecté d'agglomération, pour la réalisation de la mise à niveau et évolution du système *GEM* – Gestion de l'évaluation municipale - **TI2022-004 (CT-TI2022-004) — (Ra-2352)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'approprier un montant de 512 562 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté de proximité, pour la réalisation de la mise à niveau et évolution du système *GEM* - Gestion de l'évaluation municipale.

Il est également résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la libération des sommes inutilisées appropriées par la résolution CA-2020-0389, soit un montant de 1 050 331 \$;

2° l'appropriation d'un montant de 537 769 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté d'agglomération, pour la réalisation de la mise à niveau et évolution du système *GEM* - Gestion de l'évaluation municipale.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Louis Martin reprend son siège. Il est 21 h 21.

CV-2022-0570 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la soustraction de certains règlements d'urbanisme à l'examen de leur conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec, R.A.V.Q. 1479 - PA2022-068 (Ra-2353)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la soustraction de certains règlements d'urbanisme à l'examen de leur conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec*, R.A.V.Q. 1479.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Avis de motion et projet de règlement

AM-2022-0571 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur des travaux de rénovation et de réaménagement du centre communautaire de la Pointe-de-Sainte-Foy situé dans l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 3090, et dépôt du projet de règlement - LS2022-052 (Ra-2353)*

Madame la conseillère Marie-Pierre Boucher donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur des travaux de rénovation et de réaménagement du Centre communautaire de la Pointe de Sainte-Foy situé dans l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, afin d'augmenter le montant de la dépense autorisée et celui de l'emprunt décrété de 3 100 000 \$ pour établir ceux-ci à la somme de 11 385 000 \$.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2022-0572 *Modification de la fiche 22082 du PIQ 2022–2026 - LS2022-052 (Ra-2353)*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de modifier la fiche 22082 du PIQ 2022–2026 du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire afin d'y ajouter une somme de 830 000 \$ à l'année 2022.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Adoption des règlements

CV-2022-0573 *Règlement modifiant le Règlement sur les amuseurs publics relativement aux conditions d'obtention et de suspension d'un permis ainsi qu'aux amendes applicables en cas d'infraction, R.V.Q. 2992 - BE2022-011 (Ra-2348)*

Sur la proposition de madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur les amuseurs publics relativement aux conditions d'obtention et de suspension d'un permis ainsi qu'aux amendes applicables en cas d'infraction*, R.V.Q. 2992.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0574 *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à la limite maximale d'urbanisation et aux aires de grandes affectations situées à l'extérieur du nouveau périmètre d'urbanisation défini au Schéma d'aménagement et de développement révisé, R.V.Q. 3070 - PA2022-060 (Ra-2345)*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à la limite maximale d'urbanisation et aux aires de grandes affectations situées à l'extérieur du nouveau périmètre d'urbanisation défini au Schéma d'aménagement et de développement révisé, R.V.Q. 3070.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0575 *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire sur une partie des lots numéros 1 940 040, 1 940 041 et 2 228 689 du cadastre du Québec, R.V.Q. 3075 - GT2022-040 (Ra-2338)*

Sur la proposition de madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire sur une partie des lots numéros 1 940 040, 1 940 041 et 2 228 689 du cadastre du Québec, R.V.Q. 3075.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0576 *Règlement modifiant le Règlement sur la réalisation d'un projet relatif à un établissement d'éducation et de formation sur le lot numéro 6 337 537 du cadastre du Québec, R.V.Q. 3085 - GT2022-144 (Ra-2342)*

Sur la proposition de madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

appuyée par madame la conseillère Jackie Smith,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la réalisation d'un projet relatif à un établissement d'éducation et de formation sur le lot numéro 6 337 537 du cadastre du Québec, R.V.Q. 3085.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0577 *Règlement sur des interventions en matière d'acquisitions immobilières de diverses natures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 3087 - DE2022-267 (Ra-2348)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller David Weiser,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des interventions en matière d'acquisitions immobilières de diverses natures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 3087.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions à l'intention des citoyens présents ainsi que pour les questions reçues par courriel est tenue pour une durée de 10 minutes.

Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville, R.V.Q. 1722*, monsieur le président déclare la séance close à 22 h 17.

Louis Martin
Président

Julien Lefrançois
Assistant-greffier

Véronique Dallaire
Vice-présidente

JL/cr